

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 FÉVRIER 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Contrat triennal de
réseaux verts –
Demandes de
subventions au Conseil
Régional d'Ile-de-
France et au Conseil
Général des Yvelines**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.,
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 12 février 2010
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 18 février 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 février 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille dix, le 11 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 février deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur LAMY
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC

Secrétaire de Séance :

Madame MAUVAGE

OBJET : CONTRAT TRIENNAL DE RÉSEAUX VERTS - DEMANDES DE SUBVENTIONS
AU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE ET AU CONSEIL GÉNÉRAL DES
YVELINES

RAPPORTEUR : Monsieur ROUSSEAU

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a réalisé plusieurs aménagements cyclables depuis 1997 dont une boucle en forêt et un réseau en ville de 10 km (pistes et bandes cyclables, axes partagés).

Pour faciliter les déplacements des habitants de Saint-Germain-en-Laye, l'une des principales actions menées par la Ville est l'application d'une politique dite de « circulations douces » destinée en particulier à renforcer la pratique du vélo. En effet, la pratique du vélo représente un enjeu important à l'échelle de la Ville car de nombreux déplacements se font sur de courtes distances. Par ailleurs, la priorité donnée aux circulations douces résulte aussi des nécessités des actions en faveur du développement durable (mise en place par la Ville d'un bilan carbone : réduction des émissions de gaz à effet de serre...).

Un groupe de travail interne a été mis en place en mai 2008 afin d'élaborer un schéma directeur décrivant les grands principes et orientations sur la base desquels pourra évoluer le réseau cyclable actuel. Ce schéma directeur fait l'objet actuellement d'une concertation avec des associations et usagers.

Les principales orientations de ce schéma directeur reposent sur les quatre points suivants :

- assurer un partage sécurisé de l'espace public entre tous les usagers (piétons, vélos, véhicules motorisés) en développant le plus possible un réseau continu et cohérent sur l'ensemble de la Ville,
- relier les pôles de centralité ou générateurs de flux cycliste (mairies, écoles, hôpital, gares, commerces, équipements sportifs...),
- améliorer et développer la signalétique en la rendant homogène et lisible sur l'ensemble du réseau cyclable,
- favoriser les échanges intercommunaux par la création de liaisons douces sécurisées.

En s'appuyant fortement sur ces grandes orientations, trois projets ont été choisis pour leur aptitude à prolonger de manière cohérente et pratique le réseau déjà existant, mais aussi à faciliter les liaisons entre les versants sud et nord. Ces trois projets composent le contrat triennal de réseaux verts subventionnable auprès du Conseil Régional d'Île-de-France et du Conseil Général des Yvelines. Ils seront complétés par d'autres actions réparties sur l'ensemble du territoire communal.

Les deux premiers projets : la rue du Président Roosevelt prolongée par la rue Léon Désoyer sont des axes structurants de la Ville, à fort trafic routier, reliant l'est à l'ouest.

Depuis le carrefour du Bel Air, la rue du Président Roosevelt constitue l'une des principales entrées de la Ville, mais aussi l'un des seuls points d'accroche avec le versant sud par la passerelle du Viaduc.

Le troisième projet est l'aménagement d'une piste cyclable sur une partie de l'avenue du Maréchal Foch dans le prolongement de la piste cyclable créée en 2009 sur la rue Pereire/Mermoz, afin de faciliter les flux cyclistes vers le centre-ville et le RER. C'est aussi, un maillon important qui se raccroche à la piste cyclable existante venant de Poissy et permet un accès au stade municipal Georges Lefèvre en passant par la forêt,

Planning de travaux et coûts financiers :

- en 2010 : aménagement de la rue du Président Roosevelt : aménagement d'une piste cyclable sur 372 ml

	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Coût de l'opération	919 732, 44 euros	1 100 000 euros
Part de la piste vélo dans l'opération	125 418, 06 euros	150 000 euros

- en 2011 : aménagement de la rue Léon Désoyer : aménagement d'une piste cyclable sur 208 ml

	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Coût de l'opération	501 672, 24 euros	600 000 euros
Part de la piste vélo dans l'opération	58 528, 42 euros	70 000 euros

- en 2012 : aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue du Maréchal Foch sur 365 ml

	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Coût de l'opération	(en attente d'un plan de géomètre)	
Part de la piste vélo dans l'opération	100 334, 44 euros	120 000 euros

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé pour la réalisation de ces projets auprès du Conseil Régional d'Île-de-France et du Conseil Général des Yvelines pour ces opérations et signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les projets présentés, les coûts HT par opération (plan de financement) et l'échéancier de réalisation,

S'ENGAGE à inscrire au budget de la commune les investissements nécessaires à leur réalisation,

S'ENGAGE à prendre en charge le fonctionnement et la maintenance des aménagements,

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention régionale,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Île-de-France et du Conseil Général des Yvelines l'établissement d'un contrat de réseau vert.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,


Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines